

Fiche de poste

Professeur.e d'ECONOMIE – GESTION – Option Prévention sécurité

<p>Missions</p>	<p>L'enseignant interviendra en classe de Bac Pro Métiers de la Sécurité et /ou CAP Agent de Sécurité en lycées publics (interventions en sections en apprentissage possibles). Il devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la sécurité civile/privée-incendie, secours à personne et/ou sécurité publique/privée-sûreté-malveillance.</p> <p>Pour intervenir en dominante incendie, il est nécessaire que l'enseignant possède une attestation SSIAP et pour le secours à personnes l'attestation PSE2 (formateur et si possible monitorat).</p> <p>Il intervient pour un volume horaire d'environ 18 h de cours hebdomadaires face aux élèves, auquel il faut ajouter le temps de préparation, de correction, de coordination pédagogique et de suivi des élèves. Il travaille en équipe pédagogique, en binôme pour l'enseignement professionnel (répartition des pôles d'enseignement).</p>
<p>Activités principales :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner les gestes et savoirs professionnels techniques. • Enseigner une discipline à un groupe de personnes. • Préparer les cours, établir la progression pédagogique, évaluer les élèves. • Aborder les techniques pédagogiques par scénarisation, privilégiant une mise en pratique par les élèves. • Renseigner les supports d'évaluation scolaire et informer les proviseurs, collègues, parents, lors de conseils de classe, rencontres parents/professeurs. • Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (recherche de stage, orientation, projets...). • Suivre et conseiller les élèves dans l'organisation du travail personnel. • Travailler en équipe (collaborer aux projets d'équipe, préparer les plateaux techniques...). • Respecter les règles de sécurité. • S'approprier la réglementation des diplômes et certifications.
<p>Profil :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être détenteur d'un diplôme des métiers de la sécurité et avoir une expérience opérationnelle depuis au moins 5 ans. • Pour enseigner en dominante incendie : Être titulaire au minimum du S.S.I.A.P. 1er degré. • Pour enseigner le secours à personne en équipe : Être titulaire du PSE 2. • Une expérience d'encadrement dans le domaine de la sécurité est exigée. • Maîtriser les aspects juridiques du domaine concerné. • Maîtriser l'outil informatique. • Être capable de créer ses supports informatiques de cours (Word, Excel, Power Point). • Avoir l'envie de transmettre son expérience et son savoir-faire à des adolescents. • Avoir des horaires réguliers, compatibles avec le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Type de contrat :	Contrat à durée déterminée de 12 mois – année scolaire (01 septembre au 31 août N+1) – horaires variables Salaire suivant diplômes et grille de rémunération académique
Pour candidater	Veillez déposer votre dossier de candidature selon la procédure suivante : CV, lettre de motivation et diplômes au format pdf. à déposer sur l'application Acloé : https://bv.ac-paris.fr/acloe/do/candidat Consultez tous les programmes sur : eduscol.education.fr

www.ac-paris.fr



Les diplômes préparés par les élèves :

➤ **Le CAP Agent de Sécurité** vise à former en 2 ans de futurs personnels de surveillance, capables d'assurer également la protection des personnes et des biens, conformément à l'arrêté du 21 avril 2010. Les principaux points du référentiel dans le domaine de la prévention des actes de malveillance sont :

✓ **La prévention :**

- La prise en compte de l'environnement et de ses spécificités.
- La prise en compte des moyens techniques mis à disposition.
- L'accueil et le contrôle des accès.
- Les rondes.
- La télésurveillance.

✓ **L'analyse des anomalies**

- La surveillance générale du site.
- La gestion des alarmes, des appels ou des informations d'alerte.

✓ **L'intervention**

- Gérer le contact avec l'intrus ou le malveillant.
- Éventuellement : prendre les mesures conservatoires, mettre en place une permanence.
- Mettre hors service les systèmes générateurs de risques.
- Visiter et vérifier le site conformément aux consignes.
- Le cas échéant, fermer les accès.

✓ **Le compte-rendu**

- Recueil des informations
- Mise en forme
- Diffusion et archivage

La formation au CAP « Agent de Sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance du SSIAP 1 de même que celles exigées pour l'exercice du secours à personnes PSE1.

➤ **Le Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité** vise à former en 3 ans de futurs professionnels capables d'exercer leurs missions dans les domaines relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

- Les principaux points du référentiel dans le domaine de la sécurité dans les espaces privés ou publics :

✓ Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé dans le respect des procédures et réglementations en vigueur.

✓ Il/elle contribue à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturelle.

✓ Dans le cadre de missions de police judiciaire et/ou de police administrative, il/elle peut intervenir lors d'une situation d'infraction

✓ Il/elle participe au maintien du bon ordre, de la salubrité, de la tranquillité sur la voie publique et dans un espace privé.

✓ Il/elle intervient, à titre préventif ou répressif, dans le cadre de la sécurité routière.

✓ Il/elle réalise ou participe à la rédaction des rapports d'événements ou d'activités.

- Les principaux points du référentiel dans le domaine de la sécurité incendie :

✓ Seul(e) ou au sein d'une équipe, le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel lutte contre l'incendie conformément aux techniques professionnelles.

✓ Il/elle s'assure du respect des consignes de sécurité du site.

✓ Il/elle donne l'alerte.

✓ Il/elle participe à l'extinction d'un feu. Il/elle intervient sur un sinistre.

✓ Il/elle réalise ou participe à la rédaction des rapports d'événements ou d'activités.

- Les principaux points du référentiel dans le domaine de la prévention :

✓ Il ou elle assure la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques et les conditions d'accès, de circulation et/ou d'utilisation d'un lieu.

✓ Il/elle informe les occupants de l'établissement (employés et public) sur les mesures de sécurité à prendre.

✓ Il/elle filtre, contrôle et oriente les entrées et les sorties des personnes, des véhicules et des colis.

✓ Il/elle dirige, exploite le poste de sécurité et gère les alarmes.

✓ Il /elle encadre et gère une équipe de sécurité.

✓ Il/elle effectue les rondes de surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il/elle met en œuvre les méthodes de prévention appropriées aux lieux.

✓ Il/elle participe à la formation du personnel en matière de sécurité.

✓ Il/elle participe au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

- Les principaux points du référentiel dans le domaine du secours à personne :

✓ Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel assure des missions de secours et d'assistance aux victimes.

✓ Il/elle donne ou reçoit l'alerte.

✓ Il/elle sécurise le lieu.

✓ Il/elle établit le contact avec la ou les victime(s).

- ✓ Il/elle la ou les rassure en gérant son propre stress.
- ✓ Il/elle facilite et guide les secours.
- ✓ Il/elle établit un bilan de premier secours afin qu'il soit fait appel, le cas échéant, aux services compétents (le SAMU, les sapeurs-pompiers, le service médical d'une entreprise).
- ✓ Il/elle prend les dispositions nécessaires pour faciliter la mise en sécurité de la victime et son évacuation éventuelle.
- ✓ Il/elle maintient la capacité opérationnelle des matériels.
 - Les principaux points du référentiel dans le domaine de la protection des personnes, des biens et de l'environnement :
- ✓ Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel a pour mission de protéger l'intégrité physique des personnes.
- ✓ Il/elle réagit à tout acte délictueux ou de malveillance et prend les mesures adaptées.
- ✓ Il/elle prend en compte le comportement du public et prend les mesures conservatoires (périmètre de sécurité) pour tout événement, tel que les mouvements de foules, les manifestations.
- ✓ Il/elle gère les situations conflictuelles.
- ✓ Il/elle participe au maintien de la tranquillité et de la salubrité publique.
- ✓ Il/elle constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques.
- ✓ Il/elle prévient ou fait prévenir en conséquence l'autorité compétente.
- ✓ Il/elle participe aux actions de lutte contre les nuisances de toute nature.
- ✓ Il/elle respecte les conduites à tenir pour limiter les effets nuisibles induits par les phénomènes naturels ou les activités humaines, industrielles et technologiques.